

Envoyé en préfecture le 02/01/2024
Reçu en préfecture le 02/01/2024
Publié le
ID: 059-215903295-20231220-2023_DEC_12-DE

VILLE DE LAMBRES LEZ DOUAI

PROJET ÉDUCATIF ACM

2024 - 2025

SOMMAIRE

Table des matières

I.	PREAMBULE	3
II.	DIAGNOSTIC (Réalisé en 2019 dans le cadre de la signature du contrat enfance jeunesse).....	4
	A. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES (DONNÉES CAF AU 31/12/2017)	4
	B. DISPOSITIFS ET PROJETS URBANISTIQUES	6
	C. LOCALISATION DE STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES	6
	D. VIE ÉCONOMIQUE	8
	E. L'ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE.....	9
	F. IMPLICATION DES ENFANTS, DES JEUNES ET DE LEURS PARENTS	9
III.	ÉNONCE DU PROJET ÉDUCATIF.....	11
	A. ORIENTATIONS :	11
	B. OBJECTIFS :	11
IV.	LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) ESTIVAUX :.....	13
	A. ORGANISATION MUNICIPALE	13
	B. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :.....	13
	C. MOYENS MATÉRIELS :.....	14
	D. MOYENS FINANCIERS :.....	14
	E. INSCRIPTIONS ET POINTAGES.....	14
	F. PROJETS PÉDAGOGIQUES.....	15
	G. DOCUMENTS À REMETTRE EN FIN DE CENTRE :	16

I. PREAMBULE

Consciente :

- ✓ Que l'éducation est une mission partagée entre les enseignants, la famille et les institutions du « temps libre »
- ✓ Qu'elle est aussi un moyen de lutte efficace contre l'exclusion et les incivilités.
- ✓ Que l'équilibre entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) est un facteur essentiel à la réussite de sa scolarité et à son épanouissement,

la ville de Lambres lez Douai a décidé d'élaborer un Projet Educatif Local.

Plusieurs conditions sont essentielles à la réussite du projet :

- Décentrer la question de l'éducation de son aspect strictement scolaire.
- Chaque acteur doit avoir une vision de l'éducation plus large que celle de sa mission initiale.
- Chaque partenaire doit mettre en commun les moyens dont il dispose.
- L'ensemble des enfants et adolescents devra bénéficier d'une tarification garantissant l'accès pour tous.

II. DIAGNOSTIC (Réalisé en 2019 dans le cadre de la signature du contrat enfance jeunesse)

A. Données démographiques (Données CAF au 31/12/2017)

En gris les données du précédent CEJ

Données CAF

Population allocataire			Nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus					
nombre d'allocataires (bénéficiaires)	nombre de personnes couvertes	taux de couverture ¹ .	0/1	2/3	4/5	0/5	6/11	12/17
785	2246	44,4	95	104	101	300	356	308
807	2224	43,5	83	91	98	272	367	304

➤ Structures familiales

Données CAF

Nombre de ménages et situation familiale				Situation familiale et taille des familles allocataires							
Couple avec enfants		Ménages monoparentaux		Bénéficiaires de RSA		Allocataires avec enfants (familles) parmi l'ensemble des allocataires		➤ % familles allocataires nombreuses parmi les allocataires avec enfants ;		% familles monoparentales avec 3 enfants ou plus parmi les allocataires isolés avec enfants.	
369		140		176		509		129	25,3%	29	20,70%
356	72.4%	136	27.6%	111	13.8%	492	61%	113	23%	13	9.6%
Dont 8.1% bénéficiaires RSA		Dont 26.5% bénéficiaire du RSA									

➤ Activité professionnelle

Données CAF

Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe				Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)		Parents en activité			
taux d'activité féminine		taux d'activité masculine				Nombre et proportion d'enfants de 0-5 ans révolus dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.		Nombre et proportion d'enfants de 6-17 ans révolus dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.	
352	71,7%	374	91%			122	52%	234	61%
372	76.4%	369	91.3%			124	58.5%	257	65.9%

1. Enfants dont les deux parents ou le parent unique ont un emploi			
2.	0-2 ans révolus	3.	73
4.	56.6%	5.	3-5 ans révolus
6.	82	7.	57.3%
8.	6-11 ans révolus	9.	235
10.	64%	11.	12-17 ans révolus
12.	208	13.	68.4 %

¹ Taux de couverture = [Nb de personnes couvertes (allocataire, conjoint, enfant et autres personnes à charge issues BCA) / population totale résidant sur le territoire contractuel]

➤ **Niveau des ressources**

Données CAF

Nombre de familles avec un QF compris entre 0 et 369		Nombre de familles avec un QF compris entre 370 et 499		Nombre de familles avec un QF compris entre 500 et 630 (599)	
129	18,4%	103	14,7%	91	13%
114	14.4%	112	14.1%	116	14.6%
Nombre d'enfants avec un QF compris entre 0 et 369		Nombre d'enfants avec un QF compris entre 370 et 499		Nombre d'enfants avec un QF compris entre 500 et 630 (599)	
60	6%	85	9.6%	82	8.2%

Nombre de familles avec un QF compris entre 630 à 799 (600 et 799)		Nombre de familles avec un QF compris entre 800 et 999		Nombre de familles avec un QF supérieur à 1000	
168	24%	88	12,6%	121	17,3%
146	18.4%	89	11.2%	215	27.1%
Nombre d'enfants avec un QF compris entre 630 à 799 (600 et 799)		Nombre d'enfants avec un QF compris entre 800 et 999		Nombre d'enfants avec un QF supérieur à 1000	
213	21.5%	151	15.2%	403	40.5%

Les enfants concernés par le dispositif LEA sont au nombre de 315, soit 31.7% des enfants.

➤ **Modes de garde (Nombre d'enfants de 0 à 5 ans révolus)**

14.	15. PAJE Complément				16. PSU	17. PREPARE (Congés parentaux)		
18.	19. Garde à Domicile	20. Structure	21. Assistante maternelle	RCLV uniquement	Taux plein	Taux réduit		
0-2 ans	22. 0	23. <5	24. 28	25. 58	26. 13	27. 14		
3-5 ans	28. <5	29. 6	30. 20		31.	32.		

➤ **Indicateurs complémentaires**

Données CAF

Nombre d'enfant bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire : 404

B. Dispositifs et projets urbanistiques

Il n'y a pas de zone urbaine sensible, de pôle d'excellence rurale, de zone de revitalisation rurale, de contrat de ville, contrat de développement relatif à l'agriculture et à l'artisanat à Lambres-lez-douai.

Le dernier plan local d'urbanisme date de 2007. Il a été modifié en 2009 et mis en révision en juin 2011.

- Projet d'extension d'habitats

2019 À 2030	indéterminé	Îlot Douai / République	Logements et / ou en accession	35
	Privé	Fbg d'Arras	Terrain libres de constructeur ou collectif	4 à 10
	indéterminé	Îlot Doumer	Locatifs + lots libres	30
	Indéterminé	Cœur de ville	béguinage	28
	Norevie	Îlot Marais de Gueule	Tous types de logements	120 dont 40 locatifs sociaux minimum
	Indéterminé	Îlot Gallieni	Non défini	10

C. Localisation de structures, équipements et services

- Etablissements scolaires 6-16 ans

33. Ecoles maternelles	34.	3
35. Ecoles primaires	36.	3
37. Collèges	38.	1
39. Lycées	40.	0
41. LEP	42.	0
43. Etablissements spécialisé	44.	0

Nombre de classes, d'élèves

Ecoles maternelles

45. Denis Papin	46. Anne Frank	47. Roger Salengro
48. 1	49. 4 classes ; 86 élèves	50. 3 classes ; 81 élèves

Ecoles élémentaires

51. Gallieni	52. Salengro	53. Papin
54. 7 classes ; 167 élèves	55. 7 classes ; 185 élèves	56. 1

Ecole Intercommunale Denis PAPIN : 138 élèves dont 15 lambrésiens

Collège André Malraux

400 rue du Maréchal Leclerc 59552 Lambres-Lez-Douai

57. Nombre d'élèv	58. Lambrésiens
59. 460	60. 216

Les écoles Gallieni et Papin sont excentrées et l'école Salengro ainsi que le collège dispose de deux restaurants scolaires, un dans le centre et un à côté de Gallieni, tous deux accessibles à pieds. Les écoles sont facilement accessibles en voiture et à pieds. Le collège est accessible à pieds pour les plus proches, en voiture et en bus pour les plus éloignés.

- Equipements sportifs

Salle de sport Les Marlières
Salle des sports Hennebois
Salle de danse, école Denis Papin
Stade municipal Drécourt
Tennis couverts et extérieurs
Boulodrome couvert

- Equipements culturels

Ecole municipale de Musique
Adresse : Rue du Maréchal Leclerc
Localisation : Dans le centre ville, à proximité des autres structures

La médiathèque Municipale « Claude Laturelle »
Adresse : 43 rue du Maréchal Leclerc
Localisation : Dans la MJC, qui se situe dans la centre-ville, proche des autres structures
Tarifs : Gratuit pour les lambrésiens et pour les adhérents MJC
Public : Tout public
Partenaires : Médiathèque département du nord Conseil Général, bibliothèques de Douai et Cuincy

Maison des Jeunes et de la Culture
Adresse : 43 rue du Maréchal Leclerc
Localisation : Dans le centre ville, à proximité des autres structures
Tarifs : Cotisation annuelle, prix par activité ensuite
Public : A partir de 4 ans
Acteurs : Professionnels, bénévoles, institutions

- Service administratif

Mairie

- Service pour plus de 16 ans

Mission locale

Adresse : Antenne de Douai, 11 rue Camille Guérin, 59500 Douai
Tél. : 03 27 71 18 71.
Mail : mldouai@mldouais.com
Localisation : à environ 10 minutes en voiture de la ville de Lambres lez Douai.
Accès direct en bus par la ligne 15
Public : jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés de l'arrondissement.
Siège social : Douai
Objectif : insertion sociale et professionnalisation des jeunes.

Clap (comité local d'aide aux projets des jeunes)

Adresse : Clap MJC maison pour tous, rue d'Arleux 59500 Douai.

Tél : 03 27 71 18 19.

Mail : clapdouais@wanadoo.fr

Localisation : à environ 5 minutes en voiture de la ville de Lambres lez Douai.

Public : en fonction du projet : de 16 à 21 ans ou de 16 à 25 ans.

Objectif : Le C.L.A.P. (Comité Local d'Aide aux Projets) propose une aide technique, logistique ou financière aux jeunes du Douaisis ayant un projet culturel, artistique, scientifique, social, humanitaire, de solidarité, sportif, de loisirs-vacances, chantier et économique (micro-projet).

Comité lambres jeunes.

Tél. : 03 27 95 95 51

Public : jeunes de 12 à 17 ans.

Objectif : écouter, dialoguer, porter des projets pour et avec les jeunes, grâce au relais fait avec municipalité.

Centre d'information et d'orientation

Adresse : 118 Rue d'Arras 59500 DOUAI

Tél. : 03 27 08 80 95

Mail : /

Localisation : à 4 minutes en voiture, accessible en bus et à pieds

Public : à partir de 16 ans

D. Vie économique

• Lambres-lez-Douai sur le plan économique

61. ZAC	62. NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS APPROXI
63. ZAC LAMBRES CUINCY	64. 1 (usine Renault + 70 ha en cours d'aménagement)
65. ZAC ERMITAGE	66. 10
67. ZAC ERMITAGE	68. 2
69. ZAC LE RAQUET	70. 23

• Les entreprises

71. Secteur	72. Nombre d'entrep 73. créées	74. Nombre d'entrep 75. total	76. Nombre 77. d'établissements
78. Industrie	79. 0	80. 12	81. 12
82. Construction	83. 3	84. 12	85. 12
86. Commerces, 87. Transports 88. et services	89. 18	90. 94	91. 108
92. Administration 93. publiques, 94. enseignement, 95. santé et action 96. sociale	97. 6	98. 50	99. 52

E. L'analyse de l'offre de service existante

- Enfants de 0 à 5 ans

Rigolo Comme La Vie – Lambres lez Douai

100. Nombre de places	101. Emplois	102. Taux d'occupation	103. Horaire
104. 43 (peut être majoré de 15%)	*Ajointe de direction *Éducateurs spécialisés *Infirmière *Auxiliaire puéricultrice *Educateur jeune enfant	105. 92.89%	106. 6h – 20h

Le RPE

- Le nombre d'Assistante Maternelle varie selon leur disponibilité, elles ont le planning des activités et viennent à celles qui les intéressent avec les enfants.
- Ouvert le mardi et jeudi matin (de 9h à 11h30) pour les animations.

Accueil individuel par les Assistants Maternelles agréés :

107. Nombre d'Assistant Maternelle déclarés à la mairie	108. Capacité d'accueil selon les Assistants Maternelles	109. Nombre de RPE en ETP
110. 40 en janvier 2019	111. 2 à 4 enfants	112. 0,50 ETP
113. 6 en janvier 2019	114. 2 à 4 enfants	

- Implantation géographique des structures

La plupart des structures sont situées en centre-ville. L'accueil périscolaire Gallieni, la maison des associations et une salle de sports sont quartier Gallieni, Le pavillon de la nature et la base des centres de loisirs dans le quartier « Rive droite ».

F. Implication des enfants, des jeunes et de leurs parents

- dans la définition des besoins

Dans une démarche globale, la municipalité souhaite favoriser l'implication des lambrésiens dans la vie de la commune et a, à cet effet, mis en place depuis 2001, des réunions de quartier au rythme de deux par an et par quartier. Celles-ci ont pour vocation d'informer la population sur la vie municipale (projets, réalisations, travaux...) et de créer un espace de discussion permettant notamment de repérer les attentes et les besoins de la population.

Cette volonté municipale se décline au niveau de l'enfance et de la jeunesse en associant les familles dès le stade de la conception des actions. Certaines familles participent, par ailleurs, aux comités de pilotage des différents contrats (CEJ, PEL).

Concernant les jeunes, le conseil municipal des enfants et le Comité Lambres Jeunes sont des espaces de dialogue spécifique et de réalisation de projets. Ils donnent leur avis sur les décisions qui les concernent et proposent des projets. Par exemple, il participe au choix des séjours été, au choix des structures de jeux en plein air et a déjà été à l'initiative de plusieurs actions telles que la mise en place de journées à thème sportif ou la réalisation d'un spot sur la protection de l'environnement.

➤ dans la mise en œuvre des projets

De façon quasi systématique, un comité de pilotage est créé pour suivre chacune des actions. Celui-ci se réunit au moins une fois par an. Il permet de faire le point sur l'avancée du projet, de réajuster l'action si nécessaire et de définir les perspectives. Pour Am stram g'RAM, notre relais d'assistantes maternelles municipal, il regroupe l'ensemble des partenaires (CAF, PMI, Municipalité...). Il est organisé de 20h à 21h 30, de façon à favoriser la participation des parents et des assistantes maternelles.

Des réunions d'information et d'échange sont organisées avec les familles lorsque cela est nécessaire : changement d'organisation, départ en camps d'ados ...

Le Comité Lambres Jeunes participe à toutes les étapes de la mise en œuvre des projets qui le concerne. Il est par exemple associé à l'organisation du séjour nature et découverte depuis le choix de la destination à celui des activités et des repas, tout en y intégrant aussi la gestion du budget et des dépenses.

➤ lors de l'évaluation

Les comités de pilotage par action sont de vrais outils d'évaluation partagée. A partir du bilan présenté par le professionnel, chacun apporte ses remarques et propositions pour faire avancer le projet. Les échanges sont souvent très riches. Les parents prennent à travers ces réunions une vraie place d'acteurs. Ces rencontres permettent des réajustements rapides de l'action et entretiennent sa dynamique. L'ensemble des actions du contrat gagnerait à ce que ces comités de pilotage soient systématisés.

III. ÉNONCE DU PROJET ÉDUCATIF

A. Orientations :

En 2007, la ville de Lambres lez Douai a été labellisée « Ville amie des enfants » par l'Unicef et l'Association des Maires de France. Ce titre constitue, pour chacun des acteurs, une reconnaissance de leur action dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il représente également un engagement de la municipalité et de ses partenaires, auprès de l'Unicef, pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans le monde.

Ainsi, une nouvelle orientation prioritaire a été validée par le comité de pilotage, portant leur nombre à quatre :

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent**
- **Renforcer l'éducation à la Citoyenneté**
- **Sensibiliser l'enfant et l'adolescent au respect de l'environnement et au développement durable**
- **Développer l'ouverture aux enfants des autres pays et soutenir les démarches de solidarité internationale.**

Les objectifs poursuivis et actions mises en place :

- pourront être transversaux pour répondre au mieux à ces orientations.
- devront prendre en compte la faiblesse des activités périscolaires pour les 11/16ans
- devront prendre en compte la population de jeunes fragilisés
- devront renforcer, développer les liens et échanges inter générations.

Toutes les opportunités permettant d'étendre le projet au plus de 16 ans en partenariat avec la CAF et J&S seront étudiées (réflexion en cours à J&S pour la tranche 16-25 ans). Un projet de soutien scolaire (CLAS) en liaison avec le PEL sera également envisagé.

B. Objectifs :

Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent :

Quelqu'un d'épanoui est capable :

- de curiosité et d'inventivité
- de maîtriser son corps et sa santé
- d'aborder le temps scolaire de manière sereine et positive
- d'apprécier la culture et l'art sous toutes ses formes en possédant les clés de « décodage »

Permettre à l'enfant et à l'adolescent:

Objectif 1 : au travers d'activités physiques et sportives et d'éducation à la santé, de prendre conscience de son corps et de sa maîtrise.

Objectif 2 : au travers d'activités culturelles de développer sa sensibilité, sa curiosité et sa créativité.

Objectif 3 : au travers de jeux individuels et collectifs de développer son inventivité et ses aptitudes logiques.

S'LO

Renforcer l'éducation à la Citoyenneté

Un Citoyen doit être capable :

- d'être acteur de son environnement
- de maîtriser l'information et la communication pour faire des choix contribuant à l'amélioration de la société
- de tolérance et de respect
- d'être conscient de ses droits et de ses devoirs

Permettre à l'enfant et à l'adolescent au travers d'activités diversifiées :

Objectif 1 : de développer sa capacité à être acteur de son environnement en facilitant sa maîtrise de l'information et de la communication

Objectif 2 : de renforcer son éducation à la tolérance et au respect de l'autre

Objectif 3 : de lui faire prendre conscience de son statut d'enfant européen

Sensibiliser l'enfant et l'adolescent au respect de l'environnement et au développement durable

Faire des choix qui répondent aux besoins actuels sans mettre en péril ceux des générations à venir.

Permettre à l'enfant et à l'adolescent au travers d'activités diversifiées :

Objectif 1 : de découvrir la nature et l'environnement

Objectif 2 : de le sensibiliser à l'importance des ressources naturelles

Objectif 3 : de l'éduquer au respect de l'environnement, du plan local au plan mondial, et au développement durable.

Développer l'ouverture aux enfants des autres pays et soutenir les démarches de solidarité internationale

Permettre à l'enfant et à l'adolescent au travers d'activités diversifiées :

Objectif 1 : de découvrir et rencontrer des enfants et des jeunes d'autres pays.

Objectif 2 : d'être sensibiliser aux respects des droits des enfants inscrits dans la convention internationale des droits de l'enfant.

Objectif 3 : d'être encourager à s'engager dans des actions de solidarité internationale.

IV. LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)**A. Organisation municipale**

Les ACM estivaux sont organisés sous la responsabilité du Maire. Ils font partie de la délégation de Mme HOGUET Marie-José, adjointe à l'enfance et la jeunesse.

Direction Générale des Services : Caroline GALLO

Pilotage : Service enfance et Jeunesse

Philippe VERNAGUT, Coordinateur enfance et jeunesse, responsable du service

Christine BUISINE, Assistante enfance et jeunesse

Sofia CHICHI, Assistante en charge des affaires scolaires

Virginie RICHARD, Coordinatrice périscolaire

En cas de besoin ou question spécifique, les directeurs peuvent s'adresser aux services suivants :

Ressources Humaines : Claude JUSTRABO

Services techniques : Delphine LEFEBVRE

Restauration scolaire : Laurent VAN ELSLANDER

Réservation salles de sports, des fêtes et de réunion : Cathy DUTERCQ.

Les coordonnées téléphoniques sont disponibles sur simple demande. Les adresses mails sont composées ainsi : prenomnom@lambreslezdouai.fr

B. Equipe pédagogique :**Composition :**

La composition de l'équipe pédagogique doit respecter impérativement les règles en vigueur en termes de nombre d'animateurs et de qualification. Elle est définie de façon conjointe entre le directeur de l'accueil et la municipalité en même temps que l'effectif maximum d'enfants accueillis, lors d'une réunion de préparation.

Il est du ressort du directeur de veiller au respect de ces règles et de répartir de façon pertinente les animateurs au sein des camaraderies.

Un identifiant est communiqué aux directeurs leur permettant de remplir dans les délais l'ensemble des fiches complémentaires réglementaires grâce à la téléprocédure d'accueil de mineurs (TAM). <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr>

Recrutement :

En relation avec l'adjointe à l'enfance et la jeunesse, le service enfance et jeunesse se charge de diffuser les annonces de recrutement sur le lambres infos et la page Facebook municipale.

Les candidatures doivent parvenir en mairie pour le 15 février. Le service ASE se charge des réponses, de la constitution des dossiers de recrutement et prépare un tableau synoptique.

Les modalités de sélection sont laissées à la discrétion des directeurs (entretiens individuels ou collectifs...). Une attention particulière sera portée aux candidatures de lambrésiens. La composition définitive des équipes sera validée lors d'une réunion en présence de l'adjointe à l'enfance et la jeunesse

Les services ASE et Ressources humaines collaboreront à la rédaction des contrats des animateurs.

Les directeurs organisent les dossiers animateurs conformément à la réglementation en vigueur.

Management

Les directeurs ont la charge de la gestion d'équipe au quotidien. Ils pilotent notamment des réunions d'équipe régulières.

Il est également du ressort du directeur d'accompagner les animateurs, notamment ceux en stage pratique, sur un plan pédagogique et de sécurité.

En fin de session, ils préparent un état des services effectués (jours de préparation, de présence, nuitées de camping ...) qu'ils font valider par l'adjointe à l'enfance et la jeunesse avant de le transmettre aux services ASE et RH.

La Municipalité souhaite que la fonction de direction soit assurée sur chaque séjour. Comme pour les animateurs, le directeur ou le directeur adjoint en charge de la tranche d'âge concernée assurera celle-ci.

C. Moyens matériels :

Les moyens dont dispose la municipalité peuvent être mis à disposition des ACM sous réserve d'accord et de disponibilité.

Les locaux suivants sont d'office à disposition des ACM :

- Base des centres de loisirs, piscine et pavillon de la nature
- Ecole maternelle Roger Salengro (Ou A. FRANK)
- Salle de sports « Les Marlières ».
- Restaurant scolaire Roger Salengro (ou Gallieni)

Même s'il est vérifié par les services techniques, les équipes pédagogiques sont tenues d'être vigilants quant à l'état du matériel utilisé.

Un inventaire est réalisé avant la session de juillet, à l'intersession et en fin de session d'août.

D. Moyens financiers :

Un budget pédagogique est attribué par session. Géré par le directeur, il comprend toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du centre hormis celle de personnel, de restauration et de composition des trousseaux de secours.

Ils effectuent les devis et pré-réervations qu'ils communiquent à Christine BUISINE et Philippe VERNAGUT pour commande.

Chaque semaine, ils remplissent un état des sommes engagées qu'ils communiquent aux services ASE et comptabilité pour le traitement des factures, paiement et répartition analytique.

Ils disposent également d'une régie d'avance pour les menues dépenses. Pour celle-ci, ils ont en charge les relations avec le service de gestion comptable de Douai.

E. Inscriptions et pointages

Les inscriptions des enfants sont réalisées en mai au service Affaires Scolaires Enfance (ASE). Le choix de la structure d'inscription est fonction de la classe fréquentée lors de l'année scolaire en cours.

A la fin de la période d'inscription, service ASE, directeurs et adjoints concertent pour déterminer le nombre de places disponibles par tranche d'âge.

Si des places sont disponibles, les familles pourront s'inscrire en respectant un délai de 10 jours minimum afin de permettre l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité optimales (mise à jour des listes de présence, des réservations, des repas ...).

Le service enfance et jeunesse fournit un planning hebdomadaire des présences réservées. Celles-ci sont symbolisées par un rond.

Il fournit également les fiches d'inscriptions et fiches sanitaires de liaison en version originales. Les directeurs doivent bien prendre soin de vérifier les autorisations accordées par les parents (baignade, partir seul, photo ...) et les éventuelles allergies. Il est demandé aux directeurs de se créer des outils de suivi (listes...).

Une copie des fiches enfants ou un tableau des informations importantes sera fourni par le service ASE à partir du logiciel de gestion selon le souhait de chaque directeur.

Les directeurs ont la charge d'organiser le pointage quotidien, par groupe, réalisé par les animateurs au moyen de fiches de présences qu'ils conçoivent. Ils reportent quotidiennement celles-ci sur le planning prévisionnel avec une précision stricte (croix ou demi-croix). En fin de session, ils remettent les plannings hebdomadaires et les pointages animateurs au service ASE qui se chargera des bilans et de l'archivage en cas de contrôle CAF notamment.

Code : Matin : - Après-midi : l Journée : + Repas R canamping : C

F. Projets pédagogiques

Les projets pédagogiques sont rédigés par les directeurs en collaboration avec leur équipe d'animation. Ils s'inscrivent en cohérence avec les orientations définies ci-dessus par la municipalité dans un contexte de vacances.

Les directeurs présentent leurs intentions pédagogiques et prévisions d'activités lors des réunions de préparation.

Ils veillent à prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité physique et affective des enfants, à prendre en compte les spécificités des enfants en fonction de leur âge avec une attention particulière pour les enfants porteurs de handicaps.

Ils veillent également au respect strict de la réglementation en vigueur et au respect des préconisations du guide « vigilance attentat » et/ou tout autre guide (Ex COVID) édités par la préfecture.

Pour cela ils sont tenus de télécharger et lire les instructions départementales disponibles sur le site de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du nord (ou du département d'accueil pour les séjours).
<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Jeunesse-enfance/Accueils-collectifs-de-mineurs-ACM>

Ils organisent des jeux ou des exercices permettant de transmettre les bons réflexes aux mineurs en cas d'incendie ou d'intrusion, attentat.

La municipalité, en concertation avec les directeurs, pourra compléter celles-ci par des publications telles « Le journal de l'animation » « Le cahier du directeur » ...

G. Documents à remettre en fin de centre :

A la fin du centre, le directeur fournira dans une pochette à rabat avec des sous-chemises :

X Ensemble des déclarations SDJES et PMI (Fiches initiales et Fiches complémentaires)

X Arrêtés préfectoraux d'autorisation de fonctionnement

X Règlement intérieur/fonctionnement en vigueur

X Projet(s) éducatif(s)

X Projet(s) Pédagogique(s)

X Plaque d'informations et/ou de communication

X Programme des activités proposées

X Cahiers et/ou registres des présences

X Registre d'infirmierie.

Une attention particulière devra être portée au registre des présences pour des raisons de sécurité et de contrôle. Celui-ci doit à tout instant être le reflet exact et exhaustif des enfants présents. Il doit être parfaitement lisible et précis.